

INFORMATIONS POUR UN ELEVE INTERNERDV sur l'ENT : <https://arbezcarme-painleve.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>● **HORAIRES DE RESTAURATION :**

*Restaurant scolaire : du lundi matin au vendredi midi

Matin : 6h30/7h20 – Midi : 11h30/13h15 – Soir : 18h30/19h30

*Cafétéria (lycée Arbez Carme uniquement) : 11h30/13h15 (mardi et jeudi)

ATTENTION : pour manger à la cafétéria, il sera nécessaire de réserver par le biais de la borne à l'entrée du lycée.

● **Ouverture de l'internat le dimanche soir avec un accueil de 20h à 21h (avoir dîné avant de venir) au vendredi midi**

	Internat du lundi au vendredi			Internat du dimanche soir (sans repas) au vendredi		
	2 nd cycle	2 nd cycle sportifs	BTS**	2 nd cycle	2 nd cycle sportifs	BTS**
Janvier-Mars	541,56 €	581,74 €	600,56 €	585,30 €	625,66 €	644,30 €
Avril-Juillet	551,97 €	592,93 €	612,10 €	596,56 €	637,69 €	656,69 €
Septembre-Décembre	711,49 €	764,29 €	789,01 €	768,96 €	821,98 €	846,48 €
Total	1 805,02 €	1 938,96 €	2 001,67 €	1950,82 €	2 085,33 €	2 147,47 €

** sous réserve d'une situation particulière

L'inscription à l'internat est définie par la fiche de liaison, cet engagement est pris par la famille pour l'année scolaire. Toute modification (démission de l'internat ou changement de jour d'arrivée) doit être faite par écrit et à la fin d'un trimestre pour une application au trimestre suivant.

Le forfait internat comprend l'hébergement ET la restauration.

► La facture est envoyée par mail chaque trimestre (vérifier les spams) et est payable à réception (sauf en cas de prélèvement mensuel). **Il est essentiel de renseigner une adresse e-mail valide au moment de l'inscription et de prévenir le lycée en cas de modification.**

Modalités de paiement par:

- prélèvement mensuel (demande à renouveler tous les ans)

- CB (à l'intendance ou par téléphone)

- chèque

- virement bancaire

- en espèces (conformément à la réglementation les montants encaissables en espèces ne peuvent pas excéder la somme de 300 €).

}

Lycée Arbez Carme seulement

► Les modalités pour l'obtention de déductions sur les factures d'internat sont validées par le conseil d'administration. La liste de ces remises d'ordre est disponible sur l'ENT dans la rubrique « Hébergement et Restauration -> informations utiles demi-pension et internat-> annexe 7

► Toute nuitée supplémentaire non prévue au forfait sera facturée à la famille (11,50 €).